



Conseil du développement industriel

Cinquante-deuxième session

Vienne, 25-27 novembre 2024

Point 4 de l'ordre du jour

Rapport du Comité des programmes et des budgets

Rapport du Comité des programmes et des budgets sur les travaux de sa quarantième session (10 et 11 juin 2024)

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1-8	2
I. Questions d'organisation et de procédure	9-10	3
II. Rapport annuel du Directeur général pour 2023 (point 3) et Gestion axée sur les résultats : point sur la mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme 2022-2025 [point 3 a)]	11-12	3
III. Rapport du Commissaire aux comptes pour 2023 (point 4)	13-14	3
IV. Situation financière de l'ONUDI et question du solde inutilisé des crédits ouverts (point 5)	15-16	3
V. Souplesse d'exécution du budget (point 6)	17-18	4
VI. Rapport du groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets (point 7)	19-20	4
VII. Mobilisation de ressources financières (point 8)	21-22	4
VIII. Gestion générale des risques (point 9)	23-24	5
IX. Projet de plan d'investissement à moyen terme actualisé (point 10)	25-26	6
X. Troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA III) (point 11)	27-28	6
XI. Réforme du système des Nations Unies pour le développement (point 12)	29-30	6
XII. Date de la quarante et unième session (point 13)	31-32	6
XIII. Adoption du rapport (point 14) et clôture de la quarantième session	33-34	6
Annexe		
Liste des documents présentés à la quarantième session		7



Introduction

1. Le Comité des programmes et des budgets a tenu sa quarantième session au Siège de l'ONUDI, au Centre international de Vienne, les 10 et 11 juin 2024. Les 27 membres du Comité y ont participé : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Autriche, Brésil, Chine, Égypte, Espagne, Fédération de Russie, Finlande, Ghana, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Kenya, Malte, Maroc, Mexique, Pakistan, Pérou, Pologne, Suisse, Türkiye et Uruguay.

2. Ont également assisté à la session les 61 Membres de l'ONUDI dont les noms suivent : Afghanistan, Albanie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bosnie-Herzégovine, Burkina Faso, Chili, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, État de Palestine, Guatemala, Guinée, Honduras, Iraq, Israël, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Malaisie, Monténégro, Namibie, Nicaragua, Norvège, Oman, Panama, Paraguay, Pays-Bas (Royaume des), Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Serbie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tunisie, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam et Yémen.

3. Les organisations suivantes étaient représentées : Ligue des États arabes, Organisation asiatique de coopération forestière, Organisation ouest-africaine de la santé, Réseau international sur le bambou et le rotin et Union européenne.

4. Conformément à l'article 17 de son règlement intérieur, le Comité a élu par acclamation S. E. M. Ferenc Dancs (Hongrie) à la présidence ; M. Khaled Ali Mohamed Elmenshawy (Égypte) ; M^{me} Claudia Elizabeth Guevara de la Jara (Pérou) et M^{me} Dyah Dinanti Puspitasari (Indonésie) à la vice-présidence ; et M. Hubert Mükusch (Allemagne) Rapporteur.

5. L'ordre du jour de la quarantième session, tel qu'adopté par le Comité, a été publié sous la cote PBC.40/1. Après son adoption et l'approbation du programme de travail examiné par le Bureau élargi, le Directeur général a fait une déclaration liminaire dont le Comité a dûment tenu compte lors de l'examen des différents points de l'ordre du jour.

6. Le rapport du Comité des programmes et des budgets est soumis au Conseil du développement industriel conformément à l'alinéa d) du paragraphe 4 de l'Article 10 de l'Acte constitutif.

7. Le rapport contient les conclusions auxquelles est parvenu le Comité. La liste des documents présentés au Comité à la session en cours figure en annexe au présent rapport.

8. Les conclusions du Comité présentées ci-après contiennent des recommandations qui appellent une décision du Conseil à sa cinquante-deuxième session ou qui se rapportent aux travaux de cette session :

Conclusion	Objet	Page
2024/2	Souplesse d'exécution du budget	4
2024/3	Mobilisation de ressources financières	5

I. Questions d'organisation et de procédure

9. Le 10 juin, après avoir examiné une proposition de la présidence en faveur d'une utilisation optimisée des ressources affectées aux services de conférence, le Comité a adopté la conclusion suivante, écartant la condition selon laquelle toute suspension d'un article de son règlement intérieur devait être précédée d'un avis de 24 heures :

Conclusion 2024/1. Utilisation des ressources affectées aux services de conférence

Le Comité, soucieux d'utiliser au mieux les ressources affectées aux services de conférence, a décidé de suspendre, avec effet immédiat, l'application de l'article 24 de son règlement intérieur relatif au *quorum*, et ce, pour les séances de sa quarantième session seulement, à condition qu'aucune décision de fond ne soit prise à ces séances.

10. Le Comité a décidé de tenir, au cours de la session, des consultations informelles afin de faciliter la rédaction des conclusions, et il a chargé M. Khaled Ali Mohamed Elmenshawy (Égypte), Vice-Président, de les présider. Il a en outre fixé l'échéance de réception des projets de conclusions au 10 juin 2024 à 17 h 15, et décidé de clore la liste des intervenantes et intervenants le 11 juin 2024 à 10 heures.

II. Rapport annuel du Directeur général pour 2023 (point 3) et Gestion axée sur les résultats : point sur la mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme 2022-2025 [point 3 a)]

11. Le 10 juin, le Comité a examiné le *Rapport annuel de l'ONUDI 2023* et ses appendices (PBC.40/2 et PBC.40/2/Appendices), ainsi qu'un rapport du Directeur général faisant le point sur la mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme 2022-2025 (PBC.40/3). Des déclarations ont été faites au titre de ce point.

12. Le 11 juin, sur proposition de la présidence, le Comité a pris note des informations fournies par le Directeur général sur les points 3 et 3 a).

III. Rapport du Commissaire aux comptes pour 2023 (point 4)

13. Le 10 juin, le Comité a examiné le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour l'année financière allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 (PBC.40/4) ; un document établi par le Secrétariat, contenant les annexes de ce rapport (non vérifiées) (PBC.40/CRP.2) ; et une note du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit présentant des observations sur ce rapport (PBC.37/CRP.3). Des déclarations ont été faites au titre de ce point.

14. Le 11 juin, sur proposition de la présidence, le Comité a pris note des informations fournies sur le point 4¹.

IV. Situation financière de l'ONUDI et question du solde inutilisé des crédits ouverts (point 5)

15. Le 11 juin, le Comité a examiné un rapport du Directeur général sur la situation financière de l'ONUDI (PBC.40/5) et une note du Secrétariat sur l'état des contributions (PBC.40/CRP.4). Des déclarations ont été faites au titre de ce point.

¹ La délégation de l'Autriche a précisé sa position sur cette question.

16. Le 11 juin, sur proposition de la présidence, le Comité a pris note des informations fournies par le Directeur général sur le point 5².

V. Souplesse d'exécution du budget (point 6)

17. Le 11 juin, le Comité a examiné une note du Secrétariat sur la souplesse d'exécution du budget (PBC.40/6).

18. Le 11 juin, après avoir examiné un projet de conclusion sur la souplesse d'exécution du budget, déposé par la présidence (PBC.40/L.2), le Comité a adopté la conclusion suivante :

Conclusion 2024/2

Le Comité des programmes et des budgets :

a) A pris note de la décision GC.20/Dec.14 et du document IDB.52/6-PBC.40/6 ;

b) A recommandé aux participantes et participants à la cinquante-deuxième session du Conseil du développement industriel de continuer de négocier en vue de prendre la décision d'autoriser le Directeur général, à titre provisoire et pour une durée limitée à l'exercice biennal 2024-2025, à effectuer, dans les limites des montants approuvés par la Conférence générale pour le budget ordinaire, des transferts entre les principaux objets de dépense des domaines de résultats, à hauteur de 10 % maximum des montants initialement inscrits au budget ordinaire à partir desquels les transferts étaient effectués.

VI. Rapport du groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets (point 7)

19. Le 10 juin, le Comité a examiné le rapport de la coprésidence du groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets et une mise à jour dudit rapport (PBC.40/7 et PBC.40/CRP.5). Des déclarations ont été faites au titre de ce point.

20. Le 11 juin, sur proposition de la présidence, le Comité a pris note des informations fournies par la coprésidence du groupe de travail sur le point 7.

VII. Mobilisation de ressources financières (point 8)

21. Le 11 juin, le Comité a examiné un rapport du Directeur général sur la mobilisation de ressources financières (PBC.40/8) ; une section du chapitre 6 du *Rapport annuel de l'ONUDI 2023* (PBC.40/2) consacrée au financement et aux contributions financières ; et une note du Secrétariat sur les projets approuvés en 2023 au titre du Fonds de développement industriel, des fonds d'affectation spéciale et d'autres contributions volontaires (PBC.40/CRP.6). Des déclarations ont été faites au titre de ce point.

22. Le 11 juin, après avoir examiné un projet de conclusion sur la mobilisation de ressources financières, déposé par la présidence (PBC.40/L.3), le Comité a adopté la conclusion suivante :

² La délégation de la Fédération de Russie a précisé sa position sur cette question.

Conclusion 2024/3

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant :

« Le Conseil du développement industriel :

a) Prend note des informations figurant dans le document IDB.52/8-PBC.40/8 ;

b) Décide de déléguer au Directeur général le pouvoir d'approuver de manière équitable et transparente les projets – auparavant élaborés et convenus par le Secrétariat de l'ONUDI et les parties et donateurs concernés – devant être financés par le Fonds de développement industriel en 2024 et 2025, conformément aux priorités définies dans le cadre de programmation à moyen terme 2022-2025 (IDB.49/8-PBC.37/8) ;

c) Encourage les États Membres et les autres partenaires financiers à augmenter le montant des contributions volontaires qu'ils versent à l'ONUDI, notamment pour le Fonds d'affectation spéciale pour les partenariats ainsi que pour le Fonds pour l'innovation et la transformation et pour le Fonds d'équipement ;

d) Encourage également tous les partenaires financiers à envisager de verser des fonds non réservés à des fins spécifiques, en particulier pour permettre à l'ONUDI de répondre rapidement aux demandes d'assistance et de concevoir et mettre en œuvre ses activités de programme de manière rapide et coordonnée ;

e) Prie les États Membres d'envisager de mettre à la disposition de l'ONUDI des ressources qui lui permettent de participer à des programmes requérant un cofinancement, en versant des contributions à des fonds d'affectation spéciale ou en octroyant des financements à des fins spéciales au niveau national ou international ;

f) Encourage les gouvernements des pays bénéficiaires à collaborer activement avec l'ONUDI pour mobiliser des fonds afin de financer les activités prioritaires définies conjointement, et, en particulier, à prendre l'initiative de recenser les fonds disponibles au niveau national, y compris au titre d'accords de partage des coûts, et ceux qui proviennent de partenaires financiers bilatéraux, de fonds d'affectation spéciale multidonateurs, de la Banque mondiale et d'autres institutions de financement du développement, et d'y faciliter l'accès ;

g) Recommande vivement aux États Membres de coopérer avec l'Organisation et de la soutenir dans les efforts qu'elle déploie pour créer et promouvoir ses programmes et initiatives dans le contexte du développement international, en particulier dans les conférences internationales et d'autres formes de dialogue, afin de faire en sorte que ces initiatives soient bien connues, que leur importance pour les objectifs du développement international soit reconnue et que des ressources soient mises à disposition. »

VIII. Gestion générale des risques (point 9)

23. Le 11 juin, le Comité a examiné un rapport du Directeur général sur la gestion générale des risques (PBC.40/9).

24. Le 11 juin, sur proposition de la présidence, le Comité a pris note des informations fournies par le Directeur général sur le point 9.

IX. Projet de plan d'investissement à moyen terme actualisé (point 10)

25. Le 11 juin, le Comité a examiné un rapport du Directeur général sur le projet de plan d'investissement à moyen terme 2024-2025 (PBC.40/10).

26. Le 11 juin, sur proposition de la présidence, le Comité a pris note des informations fournies par le Directeur général sur le point 10.

X. Troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA III) (point 11)

27. Le 11 juin, le Comité a examiné un rapport du Directeur général sur la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA III) (PBC.40/11). Des déclarations ont été faites au titre de ce point.

28. Le 11 juin, sur proposition de la présidence, le Comité a pris note des informations fournies par le Directeur général sur le point 11³.

XI. Réforme du système des Nations Unies pour le développement (point 12)

29. Le 11 juin, le Comité a examiné un rapport du Directeur général sur la réforme du système des Nations Unies pour le développement (PBC.40/12). Des déclarations ont été faites au titre de ce point.

30. Le 11 juin, sur proposition de la présidence, le Comité a pris note des informations fournies par le Directeur général sur le point 12.

XII. Date de la quarante et unième session (point 13)

31. Le 11 juin, le Comité a pris note des informations fournies dans l'ordre du jour annoté (PBC.40/1/Add.1) sur les dates retenues pour les réunions des organes directeurs de l'ONUDI en 2024 et 2025.

32. Le 11 juin, après avoir examiné un projet de conclusion sur la date de la quarante et unième session, déposé par la présidence (PBC.40/L.4), le Comité a adopté la conclusion suivante :

Conclusion 2024/4

Le Comité des programmes et des budgets a décidé de tenir sa quarante et unième session du 13 au 15 mai 2025.

XIII. Adoption du rapport (point 14) et clôture de la quarantième session

33. Le 11 juin, le Comité a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa quarantième session (PBC.40/L.1), étant entendu que le Rapporteur serait chargé d'en établir la version définitive. Des déclarations ont été faites après l'adoption du rapport.

34. Le Comité a clos sa quarantième session le 11 juin 2024, dans l'après-midi.

³ La délégation de l'Italie a précisé sa position sur cette question.

Annexe

Liste des documents présentés à la quarantième session

	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
1	Élection du Bureau	–	–
2	Adoption de l'ordre du jour	PBC.40/1 PBC.40/1/Add.1 PBC.40/CRP.1	Ordre du jour provisoire Ordre du jour provisoire annoté List of documents (en anglais seulement)
3	Rapport annuel du Directeur général pour 2023	PBC.40/2 IDB.52/2 PBC.40/2/Appendices IDB.52/2/Appendices	<i>Rapport annuel de l'ONUDI 2023</i> Appendices au <i>Rapport annuel de l'ONUDI 2023</i>
3 a)	Gestion axée sur les résultats : point sur la mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme 2022-2025	PBC.40/3 IDB.52/3	Gestion axée sur les résultats : point sur la mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme 2022-2025. Rapport du Directeur général
4	Rapport du Commissaire aux comptes pour 2023	PBC.40/4 IDB.52/4 PBC.40/CRP.2 PBC.40/CRP.3	Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'ONUDI pour l'année financière allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2023 Annexes to the report of the External Auditor on the accounts of UNIDO for the financial year 1 January to 31 December 2023 (unaudited) (en anglais seulement) Comments on the Report of the External Auditor. Note by the UNIDO Independent Oversight Advisory Committee (en anglais seulement)
5	Situation financière de l'ONUDI et question du solde inutilisé des crédits ouverts	PBC.40/5 IDB.52/5 PBC.40/CRP.4	Situation financière de l'ONUDI. Rapport du Directeur général Status of assessed contributions. Note by the Secretariat (en anglais seulement)
6	Souplesse d'exécution du budget	PBC.40/6 IDB.52/6	Souplesse d'exécution du budget. Note du Secrétariat
7	Rapport du groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets	PBC.40/7 IDB.52/7 PBC.40/CRP.5	Rapport du groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets. Rapport de la coprésidence Update on the report by the informal working group on Programme and Budget Committee-related issues. Report by the Co-Chairs (en anglais seulement)

	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
8	Mobilisation de ressources financières	PBC.40/8 IDB.52/8	Mobilisation de ressources financières. Rapport du Directeur général
		PBC.40/2, chapitre 6 IDB.52/2, chapitre 6	Résultats obtenus en matière de financement. <i>Rapport annuel de l'ONUDI 2023</i>
		PBC.40/CRP.6	Projects approved under the Industrial Development Fund, thematic and individual trust funds, and other voluntary contributions in 2023 (en anglais seulement)
9	Gestion générale des risques	PBC.40/9 IDB.52/9	Gestion générale des risques. Rapport du Directeur général
10	Projet de plan d'investissement à moyen terme actualisé	PBC.40/10 IDB.52/10	Projet de plan d'investissement à moyen terme 2024-2025. Rapport du Directeur général
11	Troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA III)	PBC.40/11 IDB.52/11	Rapport sur la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA III). Rapport du Directeur général
12	Réforme du système des Nations Unies pour le développement	PBC.40/12 IDB.52/12	Réforme du système des Nations Unies pour le développement. Rapport du Directeur général
13	Date de la quarante et unième session	PBC.40/1/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté
14	Adoption du rapport	–	–